

# **SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE**

## **Pour l'amélioration des races de chiens en France**

*Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture  
Reconnue d'Utilité Publique*

### **COMMISSION NATIONALE D'EDUCATION ET D'ACTIVITES CYNOPHILES**

**P.V. de la réunion du 9 et du 10 novembre 2010 à la S.C.C..**

#### **A l'approbation du Comité de la SCC les paragraphes : F - H2a - H2b**

Présents : Jean-Paul PETITDIDIER – Daniel SCHWARTZ - Jean-Pierre GARCIA – Annie TARDY – Alexandre BALZER – Serge FELIX.

Début de réunion du 9 novembre 2010 : 14 heures.

Fin de réunion : 18 heures.

Début de la réunion du 10 novembre 2010 : 8 heures 30 heures.

Fin de la réunion : 17 heures 30.

#### **COMMISSION DES LITIGES DU 9 NOVEMBRE 2010 A 14 HEURES.**

Sont convoqués par courrier recommandé en accusé de réception :

- Jaques GASDEBLAY, absent à la convocation, nous n'avons pas l'accusé de réception de notre lettre recommandée en accusé de réception. Jean-Paul PETITDIDIER doit faire un courrier.
- Virginie TEMPLIER, Jean-Paul PETITDIDIER doit lui adresser un courrier et lui retourner ses licences 2010.
- Eric FERRON, Présent, présente des excuses pour son comportement qu'il n'arrive pas à expliquer. La commission ne tiens pas à demander de sanction, elle donnera une suite favorable à sa demande de licence pour 2011.
- Debra BENARD, a prévenue de son absence. Après étude du dossier, Jean-Paul PETITDIDIER lui adressera un courrier.
- Gilda HIEYTE, absente, fourni un certificat médical, Jean-Paul PETITDIDIER lui adresse un courrier.

#### **REUNION DU 10 NOVEMBRE 2010 :**

##### **A – GROUPE DE TRAVAIL CROS-CANIN :**

Nous devons contacter, Messieurs Jérôme PUIG et Roger LALLEMAND, tous deux nous ayant transmis un dossier de proposition pour le CROS-CANIN SCC.

La CNEAC souhaite recevoir une proposition pour un groupe de travail CROS-CANIN désirant prendre activement en main le développement de cette discipline, ainsi qu'une proposition de règlement.

##### **B – GROUPE DE TRAVAIL OBERYTHMEE :**

Nous accédons à sa demande :

Le Grand prix de France d'Obérythmée de la SCC sera à partir de 2011 ouvert uniquement aux niveaux : Novice, intermédiaire et avancé en junior et sénior. Après 5 années de pratique la discipline doit trouver un rythme de croisière. Les « premiers pas » qui sont des débutants ne pourront plus participer à la finale.

**C – LA CONVENTION D'ORGANISATION D'UNE FINALE :** Véritable cahier des charges donnant toutes les explications de mise en place et de gestion devra comporter la

signature du président de la régionale qui accepte la finale ainsi que la signature du Président du club à qui la régionale a confiée l'organisation.  
Les responsables des différents groupes de travail de la CNEAC doivent y veiller et présenter à la commission le document dûment signé et accompagné du bilan prévisionnel.

## **D – LES INTERVENANTS :**

La CNEAC donne une suite favorable aux demandes de :

- Corinne MEDAEUR comme intervenant au stage Clicker. Alsace.
- Patrick SERVAIS, intervenant stage clicker et école du chiot. Midi Côte d'Azur.
- Jean-Pierre BRIGEOT (docteur) intervenant vétérinaire. Lorraine.

## **E – LES FINALES 2011 :**

A ce jour nous avons noté :

- Championnat de France d'agility de la SCC, les 11 et 12 juin 2011 organisé en Rhône Alpes par le club de Cibeins.
- Championnat de France d'agility des jeunes conducteurs de la SCC, le 29 octobre 2011 organisé en Rhône-Alpes par le club de Ville sous Anjou.
- Grand prix de France d'Obéytmée de la SCC, les 19 et 20 novembre 2011 organisé dans l'Oise par le club de Compiègne.

Suite à ce manque de motivation des différentes régions. La CNEAC écrit ce jour à tous les CTR avec copie aux G.T. pour leur signaler que sans propositions avant le 30 décembre 2010, la commission considère que les finales ne sont pas souhaitées, elle prendra la décision de leur organisation uniquement tous les deux ans.

## **F – LES LICENCES :**

La CNEAC propose pour 2012 que le prix de la licence de base passe de 10€ à 12€, le prix de la licence pour les disciplines reste à 5€.

**F1 - Licence 3<sup>e</sup> degré :** Aucun qualificatifs ne sera exigés pour le maintien en 3<sup>e</sup> degré. C'est au détenteur de la licence de faire le choix de son maintien en 3<sup>e</sup> degré.

**G – CATEGORIE EN AGILITY :** Le bobtail reste en catégorie C. Il est décrit dans le standard comme : Un chien de berger trapu, robuste, très vigoureux, à l'allure souple. La vitesse moyenne de ces chiens en agility en fait de bons concurrents pour la catégorie C.

**H – Championnat du monde de standard :** À Villepinte les 7, 8, 9 et 10 juillet 2011, Gérard BELFAN doit contacter Daniel SCHWARTZ pour le stand de la CNEAC et avoir l'adresse d'un fabricant de totem.

## **I – GROUPE DE TRAVAIL GRANDS EVENEMENTS :**

La participation dans nos différentes finales des membres nécessaires sera établi par le responsable du G.T.. Ce choix sera fait en concertation avec le responsable CNEAC de l'organisation. Il nous faut connaître les possibilités exactes qu'offre le site de la finale avant de détacher un intervenant.

## **J - GROUPE DE TRAVAIL JUGES :**

Rédacteur : Serge RAFIN

### **1 – FORMATION DES JUGES D'AGILITY :**

**Pour la session de formation 2010.**

Huit élèves juge ont suivi les formations préliminaires spécifiques à la discipline en 2010. Lors de l'examen passé à la S.C.C. en juin, trois des élèves se sont vu contraints de repasser ce contrôle pour poursuivre la formation et faire les assessorats, l'un d'entre eux n'a pas été reçu à l'examen.

**Quatre** de ces élèves juges ont réussi l'examen de la SCC et sont actuellement dans leur période d'assessorats. Il s'agit de :

Annie DUCHEMIN (qui, à ma connaissance, n'a pas fait d'assessorat à ce jour)

Mélanie THEAULT qui a fait les cinq assessorats prévus par le règlement

Fabrice RATJASKI qui a fait les cinq assessorats prévus par le règlement

Eric COURANT (qui, à ma connaissance, a effectué seulement trois assessorats à ce jour).

Gérard NIZET qui avait passé avec succès en juin 2010 l'examen de juge avait effectué les cinq assessorats prévus par le règlement et aurait dû faire partie des élèves juge appelés à officier l'année prochaine. Malheureusement, les caprices de la vie en ont décidé autrement.

Selon les documents en ma possession actuellement, sont donc susceptibles d'être présentés aujourd'hui à la Commission des juges pour leur passage à la fonction de juges stagiaires :

- Mélanie THEAULT (5 assessorats effectués avec 4 Juges différents)

- Fabrice RATAJSKI (5 assessorats effectués avec 5 juges différents)

- En ce qui concerne Fabrice, un compte-rendu de jugement provenant de Christian JARLES relatait un mauvais comportement de cet élève-juge.

### **Pour la session de formation 2011 :**

Actuellement, deux candidatures d'élève juge nous sont parvenues.

Il s'agit de :

- Monsieur **Claude FRANCOIS** de la Région Midi-Cote d'Azur

- Mademoiselle **Vanessa IMBERT** de Pyrénées Atlantiques. En ce qui concerne Vanessa, un courrier de Jean-Claude NAVARRET vantait les qualités de cette jeune fille. L'avis de la CTR de Pyrénées Atlantiques semble plus réservé et la Société Canine Régionale n'émet aucun avis.

Deux personnes ont suscité la possibilité de présenter leur candidature.

- Nicolas BOYER de la région Rhône-Alpes

- Béatrice DURAND de la Région Midi-Cote d'Azur

- Jean-Marc CHASSAGNE, qui n'a pas réussi l'examen SCC cette année, souhaite se présenter à l'examen 2011 et poursuivre les assessorats en cas de réussite.

Pour mettre en place une formation d'élève juge d'agility en 2011 il faut un minimum de 4 à 5 volontaires. Ce cota n'étant pas atteint, les sessions de formation ne pourront pas se dérouler en 2011.

## **2 - QUALIFICATION des JUGES :**

Existe-t-il, à la SCC, un dossier par lequel il serait possible d'avoir la liste des juges et leur date de nomination au fur et à mesure des promotions.

Même chose dans le cadre des stages de recyclage des juges qualifiés, avec possibilité d'avoir la liste des juges ayant suivi ces stage et à quelles dates ?

Je ne possède pas de document concernant ces deux sujets et n'ai pas de références sur les dates de nominations et de qualification depuis la création des postes de juges pour les activités rattachées à la CNEAC.

### **2a - AGILITY :**

#### **Juges Qualifiés.**

Trois demandes de qualification avaient été émises par les juges stagiaires de la session 2007. Leur demande avait été ajournée.

Je représente donc ces demandes, il s'agit de :

- **Jean-Luc RICOUX**

- **Béatrice BETBEDER.**

Leurs collègues de promotion (Patrick GARCON et Marie-José BOUDIER) étant déjà nommés juges qualifiés.

Ces deux juges semblent assurer leur fonction dans les meilleures conditions et mériteraient, après les quelques mois d'attente par rapport à leur collègues de promotion, d'être proposés en tant que juges qualifiés.

Pour ce qui est de la demande de qualification de Wilfrid LEFEBVRE. Cette demande avait été rejetée par le fait que Wilfrid ne transmettait que peu de rapports de jugement - .

Malheureusement, cette situation perdure. De plus, Wilfrid se trouve souvent confronté à des situations particulières – Vitesses d'évolution excessives - affaire d'épreuve particulière à Cognac – TPS inadapté sur une concurrente « Handi ». (voir divers courrier en pièces jointes)

**Michèle GARCIA**, nommée juge stagiaire en « Agility » le 9 Juillet 2008, a transmis un courrier par lequel elle souhaiterait être « Juge qualifiée » en Agility. Cette candidature, comportant un dossier complet, pourrait être satisfaite.

Une demande de qualification présentée par Dominique FAVRE. Les élèves juges de la Session 2008 ont été nommés le 9 janvier 2009. Les deux années de stage ne sont donc pas terminées.

Je soumetts à la commission de donner satisfaction aux candidatures de :

- **Jean-Luc RICOUX**
- **Béatrice BETBEDER**
- **Michèle GARCIA**

## **2b - FLYBALL :** **Juges Qualifiés**

Dans le cadre des modalités rapportées par le GT Flyball concernant la qualification de juge en Flyball, il aurait été intéressant d'exiger, comme en Agility, cinq jugements de tournoi

Trois demandes de qualification à la fonction de juge Flyball ont été transmises. Tous les dossiers de demande de qualification sont complets.

Il s'agit de : - **Jean-Pierre TOURRES**  
- **Evelyne GUILLEMARD**

Pour Jacqueline GARRIGUE, quelques jugements de tournois supplémentaires devraient parfaire ses qualités et lui donner accès à la qualification lors d'une prochaine session.

Je proposerai à la qualification de juge « Flyball » :

- **Evelyne GUILLEMARD**
- **Jean-Pierre TOURRES**

## **3 - JUGEMENTS :**

**Championnat de France** : J'ai contacté les juges chargés les épreuves du Championnat du monde (Rolf Graber, juge suisse et David Powell) afin qu'ils officient sur le championnat de France. J'ai l'accord des deux juges concernés.

**Championnat du Monde d'agility de la FCI 2011** : Parmi les juges français qui seraient susceptibles de faire juge de zones : **Patrick GARCON et Philippe JEANCLAUDE.**

**Les Juges pressentis des Finales 2011 :**

**Championnat de France d'agility** : David POWELL - Rolf GRABER (juge Suisse) - Guy DESHAIES (chef de jury) - Dominique DREYER

**Finale G.P.F. d'Agility** : Roger MOREAU (Chef de jury) - Pascale CRESPEL - André ERDOS - Patrick GARCON

**Finale Trophée d'agility par Equipe** : Linda BOURASSE - Christian JARLES (Chef de jury) - Jean ROUL - René RAUWEL.

**Championnat France d'agility des Jeunes** : Jean-Claude NAVARRET

## Championnat du Monde d'agility de la FCI 2011 : David POWELL

### **4 – PREPARATION DE LA REUNION DES JUGES :**

Après avoir transmis un courrier aux juges leur demandant de me faire parvenir les sujets de discussion qu'ils souhaiteraient voir évoquer lors de la réunion de janvier ; je propose de mettre en place des créneaux horaires permettant de prendre en compte les desideratas des juges de chaque discipline.

Ainsi les juges officiant dans plusieurs de celles-ci pourraient participer pleinement à chacun des débats. Reste à équilibrer les créneaux horaires et définir les ordres de passage de chaque discipline.

### **K – GROUPE DE TRAVAIL AGILITY :**

#### **Ka - Proposition « Open plus et Jumping plus » :**

Modification de la feuille d'engagement concours pour 2011 par Serge FELIX.

Modification du programme V8 par Jean-Pierre TOURRES.

#### L'objet

Intégration de l'épreuve « *Open Plus et Jumping Plus* » sur les concours classiques.

#### L'objectif

Permettre aux agilitistes expérimentés possédant un chien LOF ou NON LOF d'évoluer sur des parcours plus techniques sans que cela pénalise les néophytes de la discipline. Ces nouvelles épreuves permettent également une meilleure préparation des sélectifs et championnats grâce à leur technicité.

- De ce fait les chiens LOF en 3<sup>e</sup> degré auront 3 épreuves techniques pour leur préparation.
- Les chiens NON LOF disposeront de 2 épreuves techniques.

#### **Pour les juges**

##### Comment

Sur la base de l'Open et du Jumping classique (classe ouverte) mis en place par le juge, mettre les parcours Plus en modifiant la numérotation et quelques agrès pour rendre ces épreuves plus techniques. Il n'est pas nécessaire de construire un nouveau parcours.

##### Vitesse d'évolution

La modification des vitesses d'évolution est à l'initiative du juge.

Durée de mise en place du parcours Plus : 5 minutes maximum.

##### Les statistiques

Ce type d'épreuve est fait pour aider les agilitistes à progresser. Les épreuves Plus seront prises en compte sur le nouveau logiciel « V8 ».

#### **Pour les clubs**

##### Les inscriptions

Si le concurrent fait le choix sur la feuille d'engagement des épreuves PLUS c'est obligatoirement pour les deux épreuves.

- Les débutants, les 1<sup>er</sup> degrés et Les jeunes conducteurs ne peuvent s'inscrire sur les épreuves PLUS.
- Les 3<sup>ème</sup> Degrés s'inscrivent obligatoirement aux épreuves PLUS.

## Les récompenses

Elles restent à l'initiative de chaque club.

## **Les essais**

Ces épreuves et leurs principes ont été testé avec succès par deux fois sur des concours différents et le retour est plus que satisfaisant de la part des concurrents. Le programme horaire n'a pas souffert de ces modifications.

## **Kb - LE G.T.A. PROPOSE DE CREER UNE « SECTION COMPETITION AGILITY ».**

### **Propositions :**

- La « Section Compétition Agility (SCA) » pourrait être mis en place ; laquelle dépendrait, directement du Groupe de Travail Agility (GTA). Elle serait composé du sélectionneur actuel et son adjointe, ainsi que de compétiteurs de haut niveau.

Son rôle serait de promouvoir l'agility de haut niveau en France et de mener des actions et organiser des regroupements, sous le contrôle du GROUPE DE TRAVAIL D'AGILITY, pour les compétiteurs intéressés par la compétition de haut niveau.

Le but de ces stages serait d'apprendre à conduire sur des parcours de type international, et de rechercher efficacité et performance sur des parcours techniques qui ne peuvent être mis en place sur les concours nationaux.

Ces stages n'auront pas vocation d'apprentissage. Le travail de base devra être acquis. Leur seule vocation : le perfectionnement et l'échange alliés à la technique et à la vitesse pour développer l'efficacité et le mental qui doivent servir de base à tous les compétiteurs de haut niveau volontaires.

Ils seraient animés par des consultants (dont Linda et Olivier nous transmettrons rapidement la liste).

- Mise en place par la CNEAC de RENCONTRES NATIONALES DE HAUT NIVEAU, à mettre au calendrier des régionales, et dont la « Section Compétition Agility » pourrait se charger sur le terrain.

Elles pourraient être au nombre de cinq ou six par an, réparties de manière équitable aux quatre coins de la France.

Le but de ces Rencontres Nationales de Haut Niveau serait de concourir en conditions de concours (juges, dossards, chrono, SAS d'entrée et de sortie) mais sans centralisation des résultats puisqu'il ne s'agirait pas d'un véritable concours. Elles comprendraient 4 épreuves (2 Jumpings et 2 Agility) de niveau international.

Les inscriptions seraient ouvertes aux compétiteurs 3<sup>ème</sup> Degré, à un tarif analogue à celui des concours pour permettre la prise en charge des frais de juge et d'organisation.

- Participation des membres de l'Equipe de France à toutes les épreuves du Championnat de France d'Agility. Seules seront classées les équipes sélectionnées lors du Championnat Régionale. Les non sélectionnés participent aux épreuves en fin de parcours, les responsables de l'Equipe de France collecteront leur chrono et leur fautes.

Nous pensons que cette participation permettrait aux membres de l'Equipe de France de travailler sur les 3 parcours 3<sup>ème</sup> Degré proposés au Championnat de France (auquel ils doivent se déplacer et qui est susceptible de recevoir le ou les juges officiant au Championnat du Monde), mais sans priver du titre de Champion de France celui qui aura réussi le passage des championnats régionaux.

- **3<sup>e</sup> degré :** Maintien d'office en 3<sup>ème</sup> degré des membres de l'Equipe de France, sans avoir à produire de justificatifs.

Le but de notre proposition est de donner des moyens supplémentaires à l'Equipe de France Agility pour travailler et progresser dans une discipline où le niveau mondial est devenu terriblement élevé, et, de manière plus générale, de participer à l'amélioration du niveau de notre Agility français, pour ceux qui le désirent, bien entendu.

### **Kc – TROPHEE EQUIPE D'AGILITY :**

Point d'amélioration du règlement du Trophée

#### **L'objectif**

- Liberté d'actions des CTRs pour les dossiers d'inscriptions.
- Simplification des recherches lors de la saisie des données.
- Préserver la liberté de constitution des équipes.

#### **Pourquoi**

Envoyer trop tôt les dossiers d'inscriptions génère un nombre important de demande de Changement avant le sélectif. Un envoi Huit semaines avant la date de la manifestation semble

Correcte et diminue d'autant le nombre de changement. La liberté d'action également sur les délais de réception et la fixation d'une date butoir ou non pour les changements laissée à la diligence du CTR qui réceptionne et traite les dossiers.

#### **Les noms d'équipe dès l'inscription aux sélectifs :**

Pour la simplification des recherches lors de la saisie des résultats. Il semble important que les équipes aient un nom de baptême déjà défini sur le dossier d'inscription. Cela a été démontré lors du sélectif Sud Est par Roger Fournier et La CTR qui devait courir après un équipier sans nom. La recherche par le nom d'équipe était beaucoup plus efficace pour celles qui en avaient déjà choisi un.

#### **Retour d'expérience Sélectif du Trophée de la SCC**

Le sélectif du Trophée est un véritable succès dans toutes les régions. La liberté laissée aux concurrents de créer leur propre équipe sans contraintes ni frontières régionales à l'intérieur de la grande région est un point positif très fort. Le souhait d'une minorité de vouloir revenir à un sélectif régional est une gageure.

Le groupe de travail tient à préserver cette liberté et n'est pas favorable à cette régression. Même les échos venus de la région Est souhaitent garder cette liberté hormis « un village gaulois ». Tous ont l'envie de garder la formule actuelle.

### **Kd – AMENAGEMENT du règlement du Trophée d'agility par équipe (en rouge dans le texte)**

#### **OBJECTIF DES SELECTIFS DU TROPHEE AGILITY DE LA SCC :**

- Permettre à tous les agilitistes de participer à une grande compétition. Les sélectifs seront **ouverts à tous les possesseurs de licence Agility ou carte conducteur de la Grande Région** délivrée par la C.N.E.A.C. Seul le titulaire de la licence (ou de la carte) pourra participer et être sélectionné.

#### **DECOUPAGE GEOGRAPHIQUE DES GRANDES REGIONS**

Au nombre de cinq :

**1 - Région Nord** : St Hubert ; Seine Maritime ; Eure ; Ile de France ; Picardie ; Nord ; Picardie Oise.

**2 - Région Est** : Alsace Bas Rhin ; Alsace haut Rhin ; Champagne Ardennes ; Lorraine ; Franche Comté ; Bourgogne

**3 - Région Ouest** : Basse Normandie ; Bretagne ; Pays de Loire ; Poitou Charente ; Centre.

**4 - Région Sud-ouest** : Gironde ; Landes ; Pyrénées Atlantique ; Pyrénées Gascogne ; Lot et Garonne ; Dordogne ;

Quercy Rouergue Pyr ; Auvergne Bourbonnais Velay ; Limousin ; Outre Mer.

**5 - Région Sud-est** : Languedoc Roussillon ; Midi Côte d'Azur ; Rhône-Alpes.

## **Ke - SELECTIF TROPHEE AGILITY DE LA SCC:**

### **Kea - Calendrier**

La Grande Région organisatrice fixera une date de début et une date de clôture des engagements. Ces dates seront indiquées sur la feuille d'engagement, pour chacun des sélectifs. **La date terminale des sélectifs est fixée au 06 juin 2010.**

### **Keb - Déroulement**

#### Deux étapes

Le samedi en équipe constituée sur 1 Agility et 1 Jumping.

Le dimanche en équipe constituée sur 1 Agility et 1 Jumping.

Une équipe est formée de 4 chiens de même catégorie. Les équipes sélectionnées ont comme identifiant un numéro à 3 chiffres et 1 lettre et un nom de baptême.

Le premier désigne la Grande Région, les 2 autres le N° de l'équipe et la lettre, la catégorie.

**EX : 1. 12A = 1 région 1, 12 = équipe n°12, A = catégorie A –**

**IMPORTANT ! Les concurrents inscrits ne peuvent participer qu'au sélectif de leur Grande Région. L'équipe doit avoir un nom pour s'inscrire.**

### **Capacités d'accueil**

Le nombre de concurrents est fixé à 400 chiens.

### **Kec - JURY**

Le jury est composé de 4 juges

**Il arrive la veille pour harmoniser ses pratiques ;**

**Il est présent lors de l'ouverture officielle de la manifestation ;**

## **Kf – CONDITIONS D'ACCES**

Etre membre d'un club affilié à sa régionale.

Etre détenteur d'une licence Agility ou carte de conducteur de la CNEAC en cours de validité.

### **Kfa - Inscription**

Les inscriptions se font par équipe **de 4 chiens** déjà constituée. **Deux races différentes au minimum par équipe.**

### **Deux classes, par catégorie de chiens :**

- **SENIORS** : Il est possible d'intégrer un JUNIOR dans une équipe de SENIORS.
- **JEUNES** : Il est possible de constituer une équipe de JUNIORS, de POUSSINS, mixte de JUNIORS et POUSSINS.

Un chien ne peut participer que dans une seule équipe. (sauf pour le chien d'un jeune conducteur).

Un concurrent peut être inscrit dans deux équipes avec deux chiens différents.

Les feuilles d'inscriptions sont envoyées **au plus tôt huit semaines avant la date du sélectif**. Le dossier de l'équipe (**complet**) devra parvenir dans les délais fixés par la Grande Région.

Un changement éventuel d'équipier peut être fait jusqu'à une date qui sera fixée par l'organisation et ce, quel qu'en soit le motif.

- Les 400 premiers dossiers, cachet de la poste faisant foi, seront pris en considération.

### **Kg - CONSTITUTION DU DOSSIER :**

Une feuille d'engagement remplie en caractères d'imprimerie, signée par le responsable de l'équipe ou les concurrents et le ou les Présidents du ou des clubs **et comprenant le Nom de l'équipe**.

- La photocopie lisible du certificat antirabique **pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral**.

- Un chèque de **15 Euros**, **par chien inscrit, non agrafé** à l'ordre indiqué sur la feuille d'engagement.

- Une enveloppe **par équipe inscrite**, libellée au nom et adresse du responsable de l'équipe (suffisamment timbrée) pour confirmation de l'engagement.

- Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.

### **Kh - Ordre de passage**

Les dossards sont remis par série. **Un ordre de passage est défini pour les épreuves de la première journée.**

**Le deuxième jour, l'ordre de passage se fait dans l'ordre inverse des résultats de la veille.**

**L'équipe présentant une chienne sous l'influence de son sexe prendra part au sélectif ou à la finale en fin d'épreuve.**

### **Délivrance des dossards**

Les dossards seront délivrés par équipe constituée.

### **IMPORTANT !**

**La licence ou la carte conducteur est obligatoire pour le retrait des dossards.**

### **Ki - Classement par équipe et sélection**

La présence du « JOKER » induit la prise en compte des trois meilleurs résultats.

Lors du briefing aux concurrents, le juge doit parler de la particularité des règles du "Trophée".

### **Kia - Règles spécifiques.**

Tous les concurrents doivent terminer leur parcours **même après l'élimination**.

Le concurrent qui prend le départ doit, même s'il est éliminé, finir son parcours pour arrêter le chronométrage. S'il ne le fait pas, le concurrent est considéré comme n'ayant pas concouru.

### **Kib - Les pénalités**

Le juge comptabilise les pénalités **avant** l'élimination et les pénalités **après** l'élimination.

## **ATTENTION**

**Un concurrent qui se fait éliminer plusieurs fois sur un même parcours accumule autant de fois 50 points multiplié par X éliminations et doit obligatoirement reprendre à l'endroit de l'élimination.**

## **PRECISION IMPORTANTE**

**Si avant de reprendre l'obstacle sur lequel il s'est fait éliminer, le chien franchit un ou plusieurs autres obstacles il n'y a pas d'élimination(s). Seules sont prises en compte les éliminations sur le tracé du parcours.**

**Le C.T.R. de la région organisatrice du « Grand Prix » recevra du secrétariat de la C.N.E.A.C. le quota des sélectionnés en fonction du nombre de licenciés de la « Grande région » pour les équipes Seniors et pour les Jeunes.**

## **Kic - Récompenses**

Dans les catégories A/B/C/D

1 Trophée pour les équipes sur le podium + 1 reproduction du Trophée par équipier

Soit : 12 Trophées + 48 reproductions.

## **Kid - Sélection à La Finale du Trophée Agility de la SCC.**

Les inscriptions se font par équipe constituée de 4 chiens de même catégorie comprenant au minimum deux races différentes :

Une équipe sélectionnée ne pouvant faire le déplacement à la Finale du « Trophée Agility de la SCC » cède sa place à l'équipe suivante non sélectionnés de même catégorie.

## **Kj – CRITERES DE SELECTION A LA FINALE DU TROPHEE AGILITY DE LA SCC :**

Le nombre d'équipes sélectionnées pour la finale est déterminé au prorata du nombre de licenciés de la Grande Région. Le tableau de répartition sera transmis par le secrétaire de la CNEAC au C.T.R. responsable. Le quota par catégorie ne pourra pas être modifié.

### **Kja - Conditions de sélection à la finale pour les seniors :**

La sélection s'effectue sur le cumul des 4 épreuves par équipes du Sélectif du «Trophée Agility de la SCC» de sa Grande Région (2 épreuves d'Agility, 2 épreuves de jumping).

La base de la sélection est fixée à 6% des licenciés de la Grande Région.

Le nombre de licenciés est arrêté au **31 décembre 2009**. Il sera consultable sur le site de la C.N.E.A.C : [www.france-agility.com](http://www.france-agility.com)

À partir de janvier. Il sera transmis au C.T.R. pour application.

### **Kjb - Conditions de sélection pour les jeunes conducteurs**

La sélection s'effectue sur le cumul des 4 épreuves par équipes, du Sélectif du «Trophée Agility de la SCC» de sa Grande Région (2 épreuves d'Agility, 2 épreuves de jumping).

Les jeunes jusqu'à l'âge de 11 ans seront licenciés en classe POUSSIN.

Les jeunes de 11 ans à 14 ans seront licenciés en classe JUNIOR.

### **Kk - Dossier de confirmation de sélection**

La sélection s'effectue sous l'autorité du juge du sélectif du Trophée Agility de la SCC.

Le C.T.R. responsable du « Grand Prix » transmet dans la semaine qui suit, à Pascal HELLENBRAND, 33 rue F. Bertoux, 95100- ARGENTEUIL – Boite électronique : [pascalydie@free.fr](mailto:pascalydie@free.fr)

• **Les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent leur sélection, avec la mention « j'accepte ma sélection » et la signature du participant.**

- La feuille de sélection type comprenant le listage des équipes seniors avec **le nom de l'équipe** (un par catégorie : A, B, C, D,) avec la signature et la mention « j'accepte de participer au Trophée Agility de la SCC»  
Plus 1 chèque de 20€ par équipier à l'ordre de « Trophée Agility de la SCC + l'année ».  
Il n'y aura pas de remboursement effectué après la réception du dossier par Pascal Hellenbrand.

En cas de désistement **d'un membre d'une équipe sélectionnée pour la Finale, aucun remplacement ne sera possible. Les résultats des trois équipiers restant sont pris en compte.** Si le nombre est inférieur à 3, l'équipe est déclarée forfait.

- La disquette de sauvegarde réalisée par le programme de M. Roger Fournier.

#### **KI – PROGRAMME D'UN SELECTIF :**

##### **SAMEDI :**

– Les 2 épreuves par équipe Seniors (1 Agility, 1 Jumping) comptant pour la sélection par équipes

– Les 2 épreuves par équipes Jeunes Conducteurs (1 Agility, 1 Jumping) comptant pour la sélection par équipes.

##### **DIMANCHE :**

– Les 2 épreuves par équipe Seniors (1 Agility, 1 Jumping) additionnées aux épreuves de la veille permettant d'établir le classement final et de désigner les équipes sélectionnées des catégories A-B-C-D.

– La dernière épreuve (Agility) Jeunes Conducteurs (Poussins et Juniors) par équipe permettant d'établir le classement final et de désigner les équipes sélectionnées des catégories A-B-C-D.

- ***Une équipe sélectionnée se compose d'un chien et de son maître x 4.*** Elle ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa catégorie.

Le chien déjà sélectionné avec un conducteur ne pourra l'être avec un autre conducteur pour la classe Senior.

#### **Km – PROGRAMME DE LA FINALE :**

La finale se déroule sur Trois épreuves (2 Agility et 1 Jumping).

##### **SAMEDI :**

– 2 épreuves par équipe Seniors (1 Agility, 1 Jumping)

– 2 épreuves par équipe Jeunes Conducteurs (1 Agility, 1 Jumping).

##### **DIMANCHE :**

- 1 épreuve par équipe Seniors (1 agility).

- 1 épreuve par équipe des jeunes conducteurs (1 agility).

#### **Kn – CLASSEMENT**

Classement standard en fonction du temps et des pénalités. Le principe du «Joker» est retenu. Les résultats des 3 meilleurs chiens de l'équipe sont pris en compte pour le classement de chaque épreuve.

A l'issue de la première épreuve, l'ordre de passage est fait dans l'ordre inverse des résultats.

**Ko – COTA :** Le G.T. doit nous proposer un nouveau cota pour la finale du G.P.F. d'Agility de la SCC.

**Kp – POUR TOUTES NOS FINALES :** Les résultats seront affichés avant la remise des prix pour permettre à l'ensemble des participants une vérification.

#### **L - REORGANISATION DES FINALES :**

Objet : Réorganisation des Finales Agility

Objectif : Faciliter l'organisation de la manifestation par une restructuration et une réorganisation.

- Diminution du nombre de finalistes (400 à 450)
- Réduction du nombre d'épreuves (2 Agility, 1 Jumping)
- Nombre de terrain (2)

### **Qualificatifs et accessibilité à la Finale**

**L1 - CHAMPIONNAT DE FRANCE : Mode de sélection et de participation au Championnat de France.**

#### **- Conditions de Participation à la sélection pour le championnat de France :**

Pour participer à la sélection, il faut justifier de 5 EXC sous 3 juges différents depuis le dernier Championnat Régional en épreuve 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> degré.

Pour le 3<sup>ème</sup> degré, il faut justifier d'au moins 2 mentions en épreuve 3e degré depuis l'obtention de la licence 3<sup>ème</sup> degré.

#### **- Conditions de sélections au Championnat de France :**

La sélection s'effectue sur le cumul des pénalités des 5 justificatifs Excellent, plus le qualificatif Excellent sur chaque manche (1 Agility et 1 Jumping) du Championnat Régional.

**L2 - GRAND PRIX DE FRANCE : Mode de sélection et de participation au Grand Prix de France de la S.C.C.**

#### **- Conditions de participation au Sélectif du Grand Prix de France de la S.C.C. :**

Pour participer au sélectif du Grand Prix de France de sa région, il faut justifier de 3 EXC sous 3 juges différents depuis le dernier sélectif Grand Prix de France de sa région pour les seniors.

#### **- Conditions de sélection :**

La sélection s'effectue sur le cumul des 2 épreuves (1 Agility et 1 Jumping) du Sélectif Grand Prix de France de sa région avec le qualificatif excellent.

**L3 - TROPHEE PAR EQUIPE : Mode de sélection et de participation au Trophée par équipe de la S.C.C.**

#### **- Conditions de participation au Sélectif du Trophée par équipe de la S.C.C. :**

Pour participer au sélectif du trophée par équipe de sa région, il faut remplir les conditions définies dans le règlement particulier du Trophée.

#### **- Conditions de sélection :**

La sélection s'effectue sur le cumul des 4 épreuves (2 Agility et 2 Jumping) du Sélectif du Trophée sans conditions de qualificatif et le pourcentage défini dans les quotas.

### **Conclusion**

Redonner du sens à nos Finales passe par plus d'exigence sur les qualificatifs.

### **C – EVOLUTION DU 3<sup>EME</sup> DEGRE :**

Demande de licence et évolution technique

#### **C.1 - Les conditions d'accès et le maintien**

Critères de passage du 2ème au 3ème degré

- Il faut justifier d'une place dans les trois premiers dans 3 concours officiels en épreuve 2ème degré sous 2 juges différents. Ne sont pris en compte que les excellents sans faute depuis le dernier Championnat du Monde d'Agility de la F.C.I.

- Demander à la CNEAC via votre CTR en fournissant les justificatifs, à faire partie de la classe 3ème degré afin de recevoir la licence correspondante. (Joindre 1 chèque de 5 EUROS à l'ordre de la S.C.C. + 1 enveloppe timbrée à l'adresse de votre C.T.R.)

- Votre C.T.R. vous remettra la licence 3ème degré en échange de votre licence 2ème degré

## **C2 - Maintien en classe 3ème degré :**

Le maintien en classe 3e degré reste à la seule initiative du titulaire de la licence. Aucun justificatif n'est à présenter.

## **M - PROPOSITION DE TRAVAIL POUR L'EQUIPE DE FRANCE EN 2011 :**

La Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles (CNEAC) m'a reconduit dans mes fonctions de Sélectionneur et Capitaine de l'Equipe de France Agility pour l'année 2011. Je tiens à la remercier pour cette confiance à nouveau renouvelée.

L'année 2008 a été une année PREPARATOIRE, qui nous a permis de prendre en mains nos fonctions et décider de nos plans d'actions, ainsi que faire l'état des lieux des forces françaises par rapport à un niveau mondial qui n'avait cessé d'augmenter. Nous avons été immédiatement ravis avec de belles performances à l'European Open et un titre de Champion du Monde par Equipe en Médium.

L'année 2009 a été l'année du TRAVAIL, qui nous a permis de combler les lacunes relevées l'année précédente et retrouver un niveau mondial. Mais malgré un gros niveau technique fourni, aucun podium n'est venu récompenser l'investissement de chacun.

L'année 2010 a été l'année du PERFECTIONNEMENT, avec une optimisation du travail technique acquis l'année précédente et un renforcement du travail mental. Nous n'étions pas loin, dans la plupart des épreuves, de monter sur le podium, mais le sort en a voulu autrement, excepté pour l'Equipe Médium qui est venue arrachée une troisième place au prix d'une remontée incroyable.

Pour l'année 2011, nous mettrons tout notre cœur et toute notre énergie pour qu'elle soit l'année de la CONSECRATION pour cette Equipe de France qui a été très méritante jusqu'à présent, mais qui a manqué terriblement de chance.

Alors, mettons-nous très vite au travail...

## **M1 - Staff Technique et Administratif :**

Olivier ADYNS, Capitaine et sélectionneur. - Linda BOURASSE, Juge Agility.

### **Consultants :**

Ils restent inchangés (voir la carte ci-jointe).

Avec la participation d'un **JUGE DE LA REGION** : ils seront chargés d'organiser les détectations régionales, mais leur niveau d'exigence sera augmenté, le but étant de parvenir à une présélection plus restreinte que l'année dernière afin de travailler au plus vite.

### **Critères de participation :**

- S'inscrire dans le rassemblement de détection de son secteur.

➤ **Région Nord : Sylvain JACQUEMIN**

Adresse mail : [syjacquemin@numericable.fr](mailto:syjacquemin@numericable.fr)

➤ **Région Nord Ouest : François BESSE**

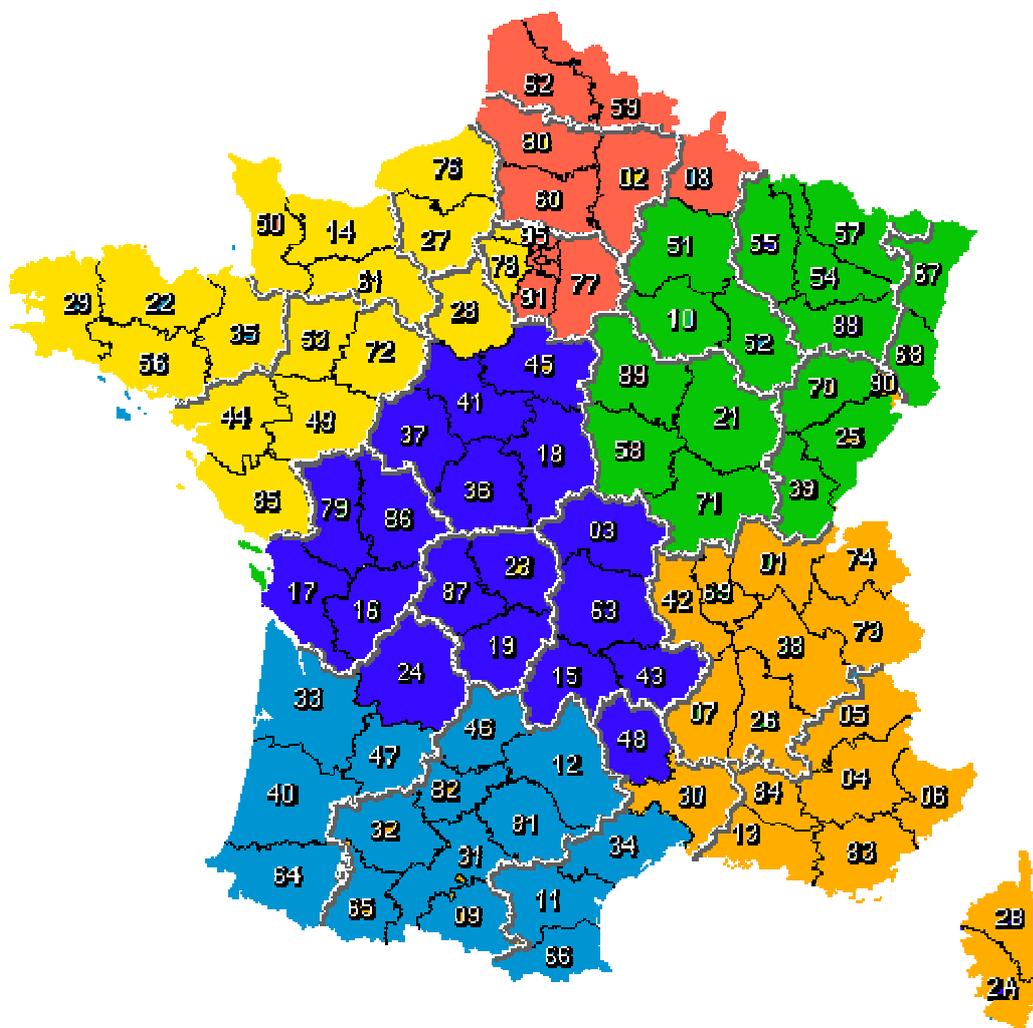
Adresse mail : [Francois.Besse@sidel.com](mailto:Francois.Besse@sidel.com)

➤ **Région Nord Est : Patrice WILLAUME**

Adresse mail : [patrice.willaume@wanadoo.fr](mailto:patrice.willaume@wanadoo.fr)

- **Région Centre : Christelle BOUILLOT**  
Adresse mail : [kidjy@hotmail.com](mailto:kidjy@hotmail.com)
- **Région Sud Ouest : Frédéric DURAND**  
Adresse mail : [boubalise@hotmail.fr](mailto:boubalise@hotmail.fr)
- **Région Sud Est : Patrick SERVAIS**  
Adresse mail : [thor.servais@free.fr](mailto:thor.servais@free.fr)

- Inscriptions ouvertes aux chiens avec licences homologuées 3<sup>ème</sup> DEGRE et 2<sup>ème</sup> DEGRE (capables d'accéder en 3<sup>ème</sup> DEGRE pour le dernier stage de présélection).
- Niveau technique demandé :
  - Une bonne technique :
    - ✓ Conduite impeccable
    - ✓ Zones irréprochables
    - ✓ Autonomie dans le slalom
  - Une vitesse d'évolution élevée.  
(elle devra être au minimum de 3,90 m/s en catégorie « A », de 4,10 m/s en catégorie « B » et de 4,30 m/s en catégorie « C »).



**Modalités de participation :**

Remplir la fiche d'inscription et la renvoyer par mail à [edf2011@orange.fr](mailto:edf2011@orange.fr), avec copie au Consultant, avant le 25 décembre 2010.

Répondre aux critères de sélection ci-dessus (la vitesse d'évolution sera vérifiée par le staff au vu des statistiques nationales).

Participer au regroupement de détection de son secteur (sauf pour les membres de l'Equipe de France 2010, y compris la remplaçante en « S », qui en seront dispensés mais seront de nouveau en compétition lors des stages de présélection).

## **M2 - Proposition de travail et de regroupement :**

1. Les détections régionales organisées par les consultants régionaux.
2. Trois stages de présélections :
  - \* 26 et 27 février 2011
  - \* 26 et 27 Mars 2011
  - \* 28 et 29 Mai 2010Les lieux seront communiqués ultérieurement.
3. Présentation officielle de l'EQUIPE DE FRANCE lors du CHAMPIONNAT DE FRANCE des 11 et 12 Juin 2011.
4. Participation à l'European Open en Juillet 2011
5. Deux stages de préparation :
  - 27 et 28 août 2011
  - 24 et 25 septembre 2011

## **M3 - COORDONNEES :**

Pour toutes questions ou informations relatives à l'Equipe de France d'Agility, merci de bien vouloir utiliser l'adresse mail suivante : [edf2011@orange.fr](mailto:edf2011@orange.fr)

L'aventure reprend et, tout comme l'année dernière, je souhaite qu'elle se déroule dans le meilleur esprit qui soit, car encore une fois, ce n'est que de l'agility...

## **N – GROUPE DE TRAVAIL ATTELAGE :**

**Propositions de Modification des Règlements pour une Mise en service en 2011**

- les nouvelles informations et modifications sont en gras

## **ATTELAGE CANIN - Règlement - POINTAGES :**

### **1 - OBSTACLES**

Les obstacles sont censés représenter les difficultés rencontrées lors de déplacements dans les siècles passés quand l'attelage était utilisé au travail.

10 obstacles sont obligatoires : dévers – slalom – tunnel – rétréci avec couloir d'absence - bascule – virage – portique – pédiluve – pas latéral – absence 30" (cf. schémas joints)

Pour tout concours, les cinq obstacles restants seront choisis par le juge. Il s'agit de : Accélération – virage – dévers coté opposé - 360° autour d'un point – slalom en virage – les virage à droite et gauche ou vice-versa – marche - reculé – le Huit

(cf. schémas joints)

Pour le calcul des points, les points obtenus correspondent à l'addition des points acquis sur la totalité des obstacles. Le pointage se fait sur la base de 15 obstacles, ce qui fait un total maximum de 15x4= 60 points.

La définition de l'obstacle est la suivante : Zone un mètre avant et un mètre après l'obstacle.

Toute intervention du conducteur dans la zone de l'obstacle sera considérée comme un contact **ou un double contact** s'il y a un contact avec le chien.

### **Pour le Slalom:**

**Modification du pointage du Slalom en concours.**

- **Le conducteur progresse en parallèle des piquets sans se retourner (les épaules normalement positionnées dans le sens du déplacement soit perpendiculaires à l'axe des piquets).**

- **Il peut effectuer le parcours de cet obstacle du côté Droit ou Gauche des piquets à sa convenance.**

**Pénalités: 1 point si le conducteur effectue le parcours en pénétrant dans l'obstacle dos au chien (conduite dite accompagnée)**

**Pénalités de 2 points si une porte est sautée (Le concurrent continue à la suivante)**

- **Création d'une zone d'entrée et une de sortie situées à 2,70m avec 2 piquets espacés de 1,40m.**

### **Pour le Dévers:**

**Pénalité de 4 points - Passage du devers avec 4 roues dessus**

**Pénalité de 1 point - Passage du devers avec un glissé de 1 roue**

### **Pour le Pas latéral:**

**Pénalité de 4 points si le chien est en biais coté sortie**

**Pénalité de 1 point si le chien est en biais de l'autre coté de la sortie soit pour un premier positionnement non effectué perpendiculairement au mur et s'il y a une rectification correcte de la position sur ordre.**

**Pénalité de 2 points dans tous les cas si les roues reculent très légèrement**

### **Zone d'Entrée – Sortie**

**Pénalité de 2 points si le chien pénètre dans cette zone identifiée et refuse l'obstacle, mais il a la possibilité de repasser cet obstacle, s'il le souhaite avec l'application de cette pénalité**

Distance entre deux obstacles : 2 longueurs d'attelage de zone à zone minimum.

On doit éviter les enfilades d'obstacles pour inciter les candidats à repositionner à chaque fois leur attelage.

Le juge détermine la configuration du parcours en fonction du terrain. A cet effet, il peut, quelques jours avant l'épreuve, demander un plan coté du terrain et son relief.

Il donne des directives aux organisateurs pour faire sur place les rectificatifs nécessaires.

#### **a) épreuve de concours obstacle**

Les épreuves "concours" seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide.

Cette laisse sera confiée au commissaire de ring à l'entrée.

Les points seront les suivants par obstacle :

- 4 points aucune faute

- 3 points un contact obstacle (chien, conducteur ou attelage)

- 2 points deux contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle

- 1 point 3 contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle + un contact

- 0 point 4 contacts ou 2 refus ou 1 refus et 2 contacts

- Si le passage d'un obstacle nécessite une intervention manuelle pour débloquer l'attelage, il y aura une perte de 2 points soit le double d'un contact

- Sur un obstacle, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité de 2 points

- Entre deux obstacles, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité d'un point qui sera décomptée sur l'obstacle suivant. L'arrêt à l'entrée de la zone reste à l'appréciation du conducteur et n'est pas pénalisé dans la mesure où le maître ne se trouve pas dans la zone des 1m avant ou après l'obstacle.

## **2 - PARCOURS DE REGULARITE**

**Les concurrents doivent respecter la législation en vigueur.**

**La muselière pour permettre une bonne ventilation pendant les épreuves.**

**Il est rappelé qu'il est autorisé de toucher son attelage et de féliciter son compagnon lors de la pause de 30 secondes à mi-parcours pour désaltérer et reposer le chien**

Les épreuves « concours » seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide. Celui-ci permet de savoir si le conducteur connaît bien son chien, sa cadence et s'il a une bonne notion du temps.

Une reconnaissance du circuit est faite par le juge avec l'organisateur. Cette première reconnaissance permet de corriger éventuellement le parcours et de déterminer un temps de référence.

Le juge est seul maître du parcours qui sera en fonction du dénivelé, des difficultés du terrain ainsi que des conditions climatiques adapté pour être effectué en 20 à 30 minutes. Ce parcours doit être correctement fléché.

Une reconnaissance est ensuite effectuée par le juge et les conducteurs, accompagnés ou non de leurs chiens non attelés.

Tous les candidats donnent leur temps de parcours (minutes et secondes) avant le départ du premier concurrent.

Un top départ est donné et un top arrivé est noté. La différence donne le temps réel du parcours en minutes et secondes.

Le parcours s'effectue sans laisse. Toute prise en laisse ou contact avec le chien est pénalisée de 30 secondes par prise constatée (cette pénalité est appelée Pénalité Commissaire).

La seule prise du chien par son conducteur est autorisée en cas de situation de danger.

Le juge est secondé dans cette épreuve par deux pointeurs (départ et arrivée) équipés de montres ou chronos fiables avec minutes et secondes et de commissaires itinérants pouvant être équipés de moyens de surveillance (un compte rendu sera remis au juge en fin d'épreuve)

Au milieu approximatif estimé par le juge du parcours, un arrêt obligatoire de 30 secondes est effectué. Cet arrêt est supervisé par un commissaire et permet au chien de se désaltérer. (point d'eau obligatoire) (s'il le souhaite le concurrent peut prévoir la gamelle personnelle de son chien)

Si sans raison apparente, le concurrent ne repart pas à l'issue des 30 sec, le commissaire le notera sur son compte rendu pour une éventuelle pénalité.

Maximum des points 40

Pénalités : 1 point toutes les 10 secondes d'écart (temps estimé et temps réel)

1 Pénalité Commissaire = 30 secondes soit 3 points

Principales anomalies constatables par les Commissaires:

- mise en laisse
- contact avec l'attelage ou la charrette
- arrêt non justifié ou allure de galop

Infraction Grave:

Possession pendant l'épreuve de régularité de téléphone, montre, gps, appareil photo ou tout appareil permettant de mesurer le temps.....

- La constatation de cette infraction sera sanctionnée par une élimination de l'épreuve.

(Le juge, après rapport du Commissaire ayant constaté l'infraction, informera le concurrent de son élimination)

Pour éviter la perte de maîtrise de l'attelage et les excès d'allures les concurrents réalisant un temps inférieur à 25% du temps estimé par le juge feront l'objet d'un contrôle auprès des commissaires pour déterminer si l'allure doit faire l'objet d'une pénalité. La lenteur excessive ne sera pas pénalisée.

Le juge détermine les configurations du parcours. A cet effet, en cas de prise en laisse imprévue due à un événement extérieur pouvant provoquer un risque d'accident, le conducteur devra le signaler au juge qui appréciera s'il doit ou non pénaliser cette reprise à l'attache.

Le galop est une allure interdite et dangereuse pour le chien comme pour le concurrent.

**CLASSEMENT GENERAL** : Celui-ci, pour tout concours, sera l'addition des points obtenus pour ces deux épreuves, en cas d'égalité de points, c'est le résultat du parcours d'obstacles qui fera la différence. La non-participation à l'épreuve d'harmonie d'un candidat entraînera son élimination du classement au concours.

Au classement général, le qualificatif

- Excellent sera attribué pour un résultat de 80 à 100 points
- Très Bon sera attribué pour un résultat de 70 à 79 points
- Bon sera attribué pour un résultat de 60 à 69 points

### **3 - EPREUVE D'HARMONIE**

Elle n'influe pas sur le classement du concours et est elle-même soumise à un classement à part qui sera également récompensé.

**Passage d'obstacles éventuellement en fonction de la configuration du terrain ou des conditions extérieures (climatiques ou autres)**

**Chiens en laisse ou non en fonction de l'état des attelages anciens et de la fatigue des chiens**

Elle sera effectuée sur un terrain équipé de plusieurs obstacles à plat, type virages, tunnel, rétréci, slaloms... négociables par des charrettes anciennes et/ou des costumes d'apparat.

Elle permet de juger l'harmonie entre le chien et son conducteur. Les déguisements ne concernent que le conducteur et la charrette. En aucun cas, le chien ne peut être déguisé.

Le poids dans la charrette doit être raisonnable et l'ensemble de l'attelage et de l'équipement doit être au maximum égal au poids du chien

Chaque conducteur passe une épreuve d'harmonie sur quelques obstacles et dans un temps imparti de 1mn 30 à 2 minutes

Aucun thème n'est imposé. Toutefois, le déguisement devra être en rapport avec les axiomes suivants :

- utilisation historique du chien en attelage
- thème où le chien est utilisé par l'homme
- thème où le chien est auxiliaire de l'homme

## **ATTELAGE CANIN - Règlement** **CONDITIONS GENERALES** **ORGANISATION**

- a) L'organisateur est un Club local d'utilisation agréé par sa Société Canine Régionale. Il peut s'appuyer sur les compétences du Groupe de Travail Attelage de la CNEAC. Des démonstrations peuvent avoir lieu au cours d'expositions régionales ou nationales de la SCC dans les conditions habituelles des épreuves. Il est souhaitable d'en tenir informé le Groupe de Travail Attelage de la CNEAC

- b) chaque propriétaire est assuré contre les accidents et dommages que pourrait provoquer son chien par sa licence CNEAC. L'organisateur décline toute responsabilité.
- c) l'inscription par écrit doit comprendre les éléments suivants :
  - nom, prénom, adresse du propriétaire et si possible téléphone
  - nom, affixe, race, sexe, , taille, poids, âge du chien,
  - carnet de santé, à jour, présenté le jour du concours
  - n° de licence.
  - en domaine public, les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie devront satisfaire à la réglementation en vigueur.
- d) chaque chien inscrit aux épreuves doit être présenté au contrôle vétérinaire en entrant dans l'enceinte de la zone affectée aux concours. Le vétérinaire doit être joignable pendant la durée du concours.
- e) selon les possibilités pour les concurrents qui en feront la demande, les chariots peuvent être prêtés par la société organisatrice, par le club ou par un autre concurrent. Seul le harnais doit être celui du concurrent ou doit s'adapter facilement au chien. Le juge veillera au bon usage du matériel.
- f) Rappel: L'attelage canin est une activité exclusivement ludique ou sportive. Toute utilisation à titre onéreux, commercial, publicitaire direct ou indirect est interdite  
Toutes surcharges en matériels ou personnes, autre que les éléments décoratifs pour l'épreuve d'harmonie sont également interdits. Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égal au poids du chien. Les promenades d'enfant sont interdites même lors de manifestations caritatives.

## **LES CHIENS**

- a) Il existe deux catégories :
  - Catégorie 1 : attelage à 1 chien
  - Catégorie 2 : attelage à deux chiens.Ils concourent dans les mêmes épreuves selon les mêmes règles
- b) Seuls peuvent participer les chiens en bonne santé et en bonne condition physique générale. L'organisation se réserve le droit de refuser un chien en cas de doute sur ses capacités à tracter.
- c) La hauteur au garrot doit être supérieure à 50 cm. Le chien doit être âgé de plus de 15 mois pour participer aux concours et à plus d'un an pour préparer le brevet.
- d) Les chiennes en chaleur passeront en dernière position à chaque épreuve.
- e) Les chiennes gestantes doivent rester à la maison
- f) Le chien qui défèque ou urine sur le terrain ou ring sera éliminé de l'épreuve
- g) Le chien qui porte un collier à pointe dans l'enceinte ou l'environnement du concours sera éliminé des 3 épreuves du concours.

## **HARNACHEMENT**

- a) Les harnais doivent appartenir ou être adaptés au chien
- b) Les attelages en fourche, en limonière ou en laisse (collier seul) sont interdits
- c) La largeur de la sangle poitrinaire doit être supérieure à 4 cm
- d) Le harnais doit être le plus simple et le plus confortable possible pour éviter de « saucissonner » le chien. S'il y a des endroits de frottement, ils devront être protégés.
- e) Dans l'épreuve d'harmonie, il est interdit de costumer ou d'accoutrer le chien.

## **LA VOITURE OU CHARRETTE**

Elle doit être solide, roulante et doit pouvoir tenir à l'arrêt. ( cf plans joints)

Les brancards pour un chien ou le timon pour deux chiens doivent permettre au chien de s'asseoir et de se coucher en restant attelé. Ils sont mobiles dans le sens vertical et pas seulement dans le sens horizontal / latéral

**Le jarret campé ne doit pas toucher à l'arrière une partie de l'attelage**

**L'attache avant du harnais doit être positionnée pour le bien être du chien**

**La hauteur du col de cygne est variable en fonction de la morphologie du chien**

**L'avant du brancard doit être positionné au niveau de l'épaule du chien et l'arrière du brancard au-dessus du genou**

Les pattes ne doivent absolument pas heurter quoi que ce soit, même aux allures vives.

Le point de traction doit se situer sur l'axe principal du chariot.

Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égale au poids du chien

(sachant que des études ont démontré que le chien tirait sans peine trois fois et demie son poids)

**La Longueur minimale hors tout d'un attelage sera de 2,25m**

**( de l'extrémité de l'avant du brancard à l'aplomb externe de la roue arrière )**

**La Largeur minimale hors tout sera de 0,62m (extérieur des pneus ou axes de roues)**

**La Largeur minimale des montants parallèles du brancard sera de 50cm**

## **CONDUCTRICE OU CONDUCTEUR**

a) Ce sera le même conducteur qui effectuera l'épreuve d'Obstacles et de Régularité.

Un autre conducteur (ayant une licence d'attelage) pourra participer à l'épreuve d'Harmonie avec cet attelage.

b) Il est interdit d'utiliser un fouet, une laisse ou tout moyen agressif de commandement. Les ordres doivent être donnés sur un ton modéré et toutes violences physiques ou verbales sur un chien conduira à l'élimination de l'épreuve.

c) Si un chien a des difficultés à tracter, il doit être immédiatement dételé

d) Les chiens attelés ne doivent jamais être laissés seuls sans surveillance.

e) A chaque fin d'épreuve, les conducteurs ne doivent pas se montrer avare d'encouragements envers leurs chiens.

## **LES EPREUVES D'ATTELAGE**

il y a possibilité de participer aux épreuves suivantes :

### **A) - PARCOURS D'OBSTACLES**

Il s'agit de passer une série d'obstacles dans un sens déterminé sans laisse. Les refus, hésitations ou contacts avec des éléments d'obstacles sont pénalisés. Cette épreuve n'est pas chronométrée.

### **B) - PARCOURS DE REGULARITE**

Les candidats parcourent seuls le circuit et doivent estimer le temps qu'ils mettront à faire le parcours sans laisse en respectant les règles.

Un arrêt obligatoire de 30 seconds minimums doit se situer approximativement à mi-parcours.

Pas d'arrêt sur le parcours, pas de galop.

Le vainqueur est celui qui se rapproche le plus du temps estimé (en plus ou en moins).

Un chien mis en laisse est pénalisé et tout contact avec le chien ou la charrette est interdit.

Montres, chronos, émetteurs, téléphones ou tout appareil à mesurer le temps sont interdits.

Les commissaires présentés lors de la reconnaissance du parcours relèveront les circonstances des fautes constatées par les candidats et effectueront un compte rendu au juge à la fin de l'épreuve.

### **C) - EPREUVE D'HARMONIE**

Cette épreuve est une épreuve d'harmonie chien-attelage-conducteur.

**Le conducteur doit être titulaire d'une licence d'Attelage.**

**L'épreuve d'Harmonie peut également être effectuée avec un attelage en double par 2 personnes qui ont concouru chacune en simple.**

Le thème retenu est obligatoirement un thème où le chien a eu une utilité historique

Le thème doit être basé sur le principe suivant "chien auxiliaire de l'homme" et faire référence au passé historique

Le parcours sera effectué avec plusieurs obstacles selon les modalités prévues par ailleurs.

### **D - COMPTE RENDU** de la réunion du 3 juillet 2010 à Bains et des contacts par Courriel

- Présents: Yannick TOINEN - Patrick DALLIERE - Gilles AYMARD

- Excusée: Eve MERPIT GONON

#### **Charrette**

Mise en service sur Site des nouveaux plans de la Charrette février 2010

#### **Licenciés**

A fin juin, il y a 129 licences

En 2009, il y avait 90 licences

#### **Presse**

Attention aux articles de Presse ne respectant pas l'esprit de l'attelage

#### **Stage d'Initiation**

- Accès au stage d'Initiation à l'Attelage avec la licence de base CNEAC ou la licence CUN

- Néronde 27 et 28 mai 2010 – 6 inscrits avec une ouverture d'une section Attelage en Rhône-Alpes

. Bourges les 29 et 30 mai 2010 a été annulé pour faute de candidat

- Béziers le 15 mai – Club de Béziers Sport Canin- Parcours de Régularité la matinée et passage d'Obstacles l'après-midi.

- Un fichier en ".pdf" compatible tout micro sera remis à leur demande aux Délégués Régionaux et Moniteurs d'Attelage pour les stages d'Initiation enregistrés

#### **Stage de Moniteur**

St Agathon les 29 et 30 mai – 3 monitorats réussis

#### **Stage d'Examineur**

Cursus en cours d'élaboration

#### **Délégué Régional**

Nominations des Canines régionales de 2 Délégués Régionaux

Mme Odile Rouyer pour Champagne-Ardenne et M. Gérard Cacheux pour la Lorraine

#### **Nouveaux Clubs potentiels**

- En Bretagne – Plouguerneau et Bodilis

- Pays de Loire – ECAV Changé

- En Champagne-Ardenne - Issoise.

- En Haut-Rhin – Ouverture d'une section Attelage

- En Rhône-Alpes:

- suite au stage d'initiation de Néronde en mars le Club de Ville sous Anjou est en cours de mise en place d'une section Attelage

- une section Attelage à Bourgoin est lancée.

#### **Plan des Obstacles de Concours**

Création d'une information sur la disposition des obstacles lors des concours

### **E - Les Situations**

#### **Handi**

- Mail émis en avril 2010 en réponse à leur demande pour connaître leurs attentes et contraintes
- Contact pris au Championnat de France d'Agility à Annonay le 13 juin avec Amélie (Responsable du GT Handi)
- J'ai pu lui faire à cette occasion une présentation des épreuves et de l'activité
- Amélie fera un compte rendu à son Groupe de Travail.

### **Proposition d'Examineur pour les concours d'attelage**

Suite à la réunion CNEAC du 07 janvier 2010

Patrick DALLIERE a effectué:

- un assessorat à St Brandan les 17 et 18 avril 2010 avec TOINEN Yannick
- un jugement en parallèle à Bains les 3 et 4 juillet 2010 avec AYMARD Gilles

Le Groupe de Travail propose de retenir Patrick DALLIERE comme "Examineur"

## **O - GROUPE DE TRAVAIL FLYBALL-FRISBEE :**

Compte rendu au 05 Octobre 2010 (Rédacteur : Gilles Sentost) fait suite au compte-rendu du 15 décembre 2009.

### ✓ **Concernant le FLYBALL**

#### a) *Propositions*

- **Concernant la réunion des Juges de Janvier 2011**, le GT propose une table ronde des juges de Flyball uniquement sur ces 4 thématiques :
  - Mise en place d'un terrain de Flyball (Animation Caroline Micheau)
  - Juger le Flyball (Animateur Gilles Sentost)
  - Faut-il, à l'avenir, supprimer le filet central ? (Animateur Gilles Sentost)
- **Concernant le GPF SCC 2011**, le GT propose de :
  - Coupler le GPF Flyball avec le GPF Frisbee sur un site extérieur
  - Fixer la date du GPF courant septembre 2011 afin de ne pas trop se rapprocher de la date du Championnat du Monde d'Agility à Liévin
  - Ne plus organiser dès 2011 l'épreuve individuelle (épreuve 1) en Finale GPF (uniquement en Finale GPF), pour une meilleure valorisation des équipes.
- **Concernant les Juges de Flyball**, le GT propose :
  - Lancement d'une nouvelle session de formation de juges Flyball en 2011
  - Obligation supplémentaire de minima pour les nouveaux juges :
    - i. Avoir été concurrent, ou préposé.
    - ii. Etre licencié de la discipline
  - Obligation supplémentaire de minima pour les juges stagiaire qui souhaitent accéder à la qualification :
    - i. Avoir été concurrent, préposé ou juge d'une finale GPF.
    - ii. Etre licencié de la discipline
- **Concernant les Tournois 2011**, le GT propose :
  - Afin de dynamiser encore davantage les relais d'équipe, création d'un classement national également pour l'épreuve dite de brassage, à savoir :
    - i. Points attribués dans les Tournois (Chaque équipe reçoit un nombre de points en fonction de son classement à la fin de l'épreuve de brassage. Pour 10 équipes classées, le 1<sup>er</sup> aura 10 points, le 2<sup>ème</sup> aura 9 points etc... ; Pour 5 équipes engagées, le 1<sup>er</sup> aura 5 points, le 2<sup>ème</sup> aura 4 points etc...)
    - ii. Centralisation via Logifly
    - iii. Diffusion en ligne sur [www.cnea.net](http://www.cnea.net)

- iv. Système pouvant être opérationnel au 01/01/2011, qui pourrait générer à terme une sélection pour le GPF
- v. Aucun changement à prévoir au Règlement sur ce point là.

b) *Site CNEAC, rubrique Flyball*

- Insérer le lien Picasa fournit par Didier Timmermans le lendemain de la Finale GPF 2010 avec toutes les photos réalisées (actuellement, il y a les photos du GPF 2009 sur la page du GPF 2010 !)
- Changer le 2<sup>ème</sup> dessin du terrain dans le règlement en ligne qui n'est pas conforme (2m au lieu de 2.20m)
- Insérer le classement national BRASSAGE au 01/01/2011 (voir JP Tourrès)
- Mettre à jour la liste des Pass-Flyball à date
- Revoir le lien juges Flyball qui ne fonctionne pas.
- 

c) *Grand-Prix de France Flyball 2010 à St Germain des Bois (Centre) du 25 septembre 2010*

- Engagés : 14 équipes de 2 chiens + 7 équipes de 3 chiens + 10 équipes de 4 chiens + 10 équipes régionales des 4 chiens, soit un total de **129 chiens**, record d'engagés depuis la création des GPF Flyball.
- Régionales : 14 régionales représentées
- Clubs : 28 clubs représentés
- Nouveauté : présence du Groupe Grands Evénements qui a permis un reportage photographique complet ainsi que l'enregistrement filmé de la journée. Mise en ligne en direct des résultats sur [www.cnea.net](http://www.cnea.net).
- Réunion de Jean-Paul Petitdidier et Gilles Sentost concernant l'évolution du Flyball depuis 2004, les projets et les idées qui pourraient booster l'avenir de la discipline.

✓ **Concernant le FRISBEE**

- *Stages d'Initiation et de Connaissance du Frisbee*

Suite à la réunion du 25 septembre 2010 entre Jean-Paul Petitdidier et Gilles Sentost, il est décidé de lancer avant la fin 2010 des stages d'initiation et de connaissance de la discipline Frisbee. Ces stages, sur une journée, ont été proposés à tous les CTR (mail début octobre 2010 + infos sur [cnea.net](http://cnea.net)) pour irriguer au maximum le territoire, ils se poursuivront sur le premier trimestre 2011.

01/11/2010 : Stage à Névian (11), Languedoc Roussillon

06/11/2010 : Stage à Narcastets (64), Pyrénées Atlantiques

28/11/2010 : Stage à Wittes (62), St Hubert du Nord

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, auront lieu 3 ou 4 autres stages, notamment en Alsace (Strasbourg), au Centre (St Georges de Poisieux), en Rhône Alpes, Midi Côte d'Azur, Poitou Charente ou Pays de Loire...

Un protocole global sera présenté à chaque organisateur (prise en charge du formateur, prix unique de l'engagement par stagiaire...). Les stagiaires recevront un diplôme « d'Animateur Frisbee » via le secrétariat de la CNEAC.

La société Animo-Concept s'engage à participer à la promotion de cette nouvelle discipline en offrant un pack d'une vingtaine de frisbee à chaque organisateur de stage et un dossier-mémo à destination de chaque stagiaire.

Jean-Paul Petitdidier doit rencontrer durant l'hiver 2010-2011 un partenaire qui pourrait booster le développement de cette discipline.

- *Contenu du Stage*

Les stages seront 50% théorique et 50% pratique. Une large place sera laissée à la discussion via des tables de réflexion, à l'échange sur les thématiques du jeu, du rapport d'objet ou de l'initiation au Frisbee.

**Matinée :**

- ✓ Présentation et Historique de la discipline
- ✓ Principe de base
- ✓ Règlement SCC de Frisbee
- ✓ Pratique sans chien
- ✓ Pratique avec chien

**Après-Midi :**

- ✓ La SCC ; la Charte de déontologie des disciplines CNEAC ; Notions de Flyball
- ✓ Tables de réflexion : Apprentissage du Frisbee en club, Le jeu de Frisbee, Le Rapport d'Objet...
- ✓ Positionnement d'un terrain de Frisbee (Mesurer, Matériel, Jouer, Juger)
- ✓ Débriefing général ; Questions/Réponses

- *Formation et validation d'arbitres de Frisbee*

Dès le début de 2011, le GT organisera une formation incluant un examen QCM afin de valider des arbitres de Frisbee, qui auront pour mission d'arbitrer les Tournois de Frisbees.

- *Tournois de Frisbee*

Les clubs pourront planifier dès 2011 des Tournois de Frisbee, le GT planifiera de son côté le GPF Frisbee 2011 afin d'assurer une communication efficace et dynamique sur cette discipline.

- *Promotion de la discipline*

Des rédactionnels et photos seront envoyés aux rédactions des principaux magazines afin d'avoir une bonne couverture nationale.

## **P - GROUPE DE TRAVAIL HANDI :**

Réunions des 7 et 8 août 2010

Montélimar

Présents : Béatrice Bedbeder, Julie Bouquelle, Amélie Dutrey-Puymiraud

Excusé : Simon Tonin

## **P1 - LES DEMANDES ET LES PROPOSITIONS A LA CNEAC**

### **CHARTRE DU GROUPE DE TRAVAIL HANDI:**

Nous souhaitons mettre en place une charte groupe de travail Handi pour expliciter notre engagement dans ce projet et le définir. Elle est signée par chacun des membres du GT Handi qui s'engage à la respecter.

« Notre groupe de travail Handi, comme les autres groupes de travail, est placé sous l'autorité de la C.N.E.A. C.

Nos missions sont (source : site Internet CNEAC):

=> Les Groupes de travail sont des bureaux d'études de la C.N.E.A.C. Ils n'ont pas de pouvoir de décision mais un devoir de proposition dans tous les domaines de leurs activités

=> Ils ont la responsabilité du développement et de la bonne marche de la discipline dont ils ont accepté la responsabilité.

=> La C.N.E.A.C. à travers son Président est responsable vis-à-vis de la Société Centrale Canine de tout ce qui concerne les disciplines dont elle a la gestion et de la façon dont elles (...)

=> Un groupe de travail doit s'occuper de sa discipline sans venir empiéter sur celle des autres Groupes de Travail.

Nous nous engageons à promouvoir l'accessibilité des personnes ayant un handicap dans les activités cynophiles de la CNEAC en faisant des propositions au comité pour adapter les règlements.

**Le Groupe de Travail gère :**

- Les demandes de licence Handi par le biais des CTR
  - La classification de la personne ayant un handicap, correspondant à l'une des classes de la catégorie Handi, suivant le certificat établi par le médecin
- Le GT étudie tous les retours (propositions, vécu, réflexion...) afférents aux différentes disciplines de la CNEAC.
- Attention, ce n'est pas une commission sur le handicap mais bien un groupe de travail ouvert à tout contact ou réflexions.

## **P2 - GENERALITES SUR LA CATEGORIE HANDI**

Cette catégorie, créée en 2008, est réservée aux personnes ayant un handicap physique entraînant des modifications de la mobilité et/ou de la stabilité, nécessitant ou pas l'utilisation de matériel spécifique (fauteuil roulant, canne, déambulateur, collier à clochettes...) et/ou des troubles nécessitant l'aide d'un guide.

### **Rappel : la catégorie Handi se compose de 5 Classes :**

**Classe 1** : Les compétiteurs ayant un handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule à moteur (fauteuil roulant électrique, scooter, traction avec batterie...).

**Classe 2** : Les compétiteurs ayant un handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule manuel (fauteuil roulant manuel).

**Classe 3** : Les compétiteurs ayant un handicap entraînant de forts troubles de la mobilité (déplacement du conducteur très lent < à 2.5m/sec) ou/ et pouvant avoir besoin d'utiliser une assistance matérielle (béquilles, canne, déambulateur...).

**Classe 4** : Les compétiteurs ayant un handicap entraînant des troubles de la mobilité (déplacement du conducteur > 2m/sec), avec ou sans nécessité d'utiliser un matériel technique spécifique.

**Classe 5** : Les compétiteurs ayant un handicap n'entraînant pas de difficultés motrices (troubles visuels, auditifs...) mais pouvant nécessiter un repère sur le chien (sonore ou visuel).

Il est possible pour les Classes 2, 3 et 5 d'avoir l'aide d'un guide disposant d'une carte de base CNEAC minimum. Cette personne est une aide pour le compétiteur (placement et déplacement) mais ce n'est pas lui qui conduit le chien.

Cette catégorie Handi est naturellement accessible aux espoirs. Le classement se fait en espoir Handi.

Nous avons également été contacté par des personnes ayant un léger handicap mental qui souhaiteraient également faire de la compétition mais pour le moment, nous n'avons de classe correspondant à ce type de handicap.

Pour ce qui est de la carte de base CNEAC et des licences, le terme de catégorie Handi, ainsi que la classe, est inscrit sur toutes les cartes et licences.

Ne peuvent être classés Handi que les personnes ayant une licence Handi (en agility, obérythmée...) et inversement : les licenciés handi ne peuvent être classés dans le classement valide.

Si le compétiteur n'a pas besoin d'artifice pour concourir, il peut avoir le choix de faire la demande de licence Handi ou la demande de licence valide. Il concourra alors avec le règlement de base.

Nous entendons de plus en plus le terme de « licencié normal » en opposition au terme de « licencié handi ». Ce terme est choquant pour certains d'entre nous ainsi que pour l'entourage. C'est juste une question de terminologie qui nous touche mais qui ne remet pas en cause notre joie d'être avec les licenciés valides en concours, c'est du bonheur au contraire de vivre cet échange.

Le certificat de la demande de licence Handi peut être daté à partir de septembre de l'année précédente, ou de la date de l'année en cours (exemple : pour la demande de licence 2011, le certificat peut dater de septembre 2010).

**Rappel :**

La demande de licence est envoyée aux CTR

Celui ci doit faire parvenir au responsable du groupe de travail Handi : Amélie Dutrey-Puymiraud.

C'est le GT qui détermine si le handicap correspond à l'une des classes existantes et le rattache à celle

Il fait suivre la demande au secrétaire de la CNEAC.

**AGILITY :****A - Généralités**

La catégorie Handi agility est une catégorie qui nécessite des additifs au règlement, mais celui-ci est inchangé pour la réalisation du parcours.

Les compétiteurs Handi passent sur les mêmes parcours que les compétiteurs valides, dans leur catégorie de chien (exemple : les maîtres handi de berger belge malinois en C).

Pour l'instant, il nous semble difficile de mettre en place une carte conducteur en Handi. Il se pose en effet un problème concernant l'obtention des pointages spécifique de l'équipe maître-chien en catégorie Handi.

Il n'y a actuellement pas de personnes concernées mais nous aimerions que le 3ème degré soit accessible également à la catégorie Handi. En effet, ces parcours sont très intéressants d'un point de vue technique, peu commun, et nous permettraient d'ouvrir encore plus notre sport vers une technicité tout en gardant la complicité avec notre canidé. Un objectif supplémentaire à atteindre : prendre plaisir et relever un nouveau défi, comme les compétiteurs valides.

**B - Licence handi :**

La Catégorie Handi et la classe sont déterminées par la vitesse potentielle d'évolution du maître et non celle du chien.

Les licenciés étrangers ayant un handicap et voulant concourir en France devront appliquer le règlement français.

**C – Concours :**

Il est important de redire qu'accueillir les licenciés Handi sur un concours ne prend pas plus de temps pour l'organisation.

Il est toutefois nécessaire que les juges officiants soient prévenus de la classe les compétiteurs Handi inscrit sur le concours.

Lors du concours en lui-même, les compétiteurs handi vont à la remise des dossards avec les autres compétiteurs, ils participent aux mêmes reconnaissances tout en bénéficiant de 2 minutes supplémentaires et participent aux mêmes épreuves, et ce, dans le respect du règlement d'agility, de la charte de déontologie d'agility et de l'esprit Agility.

Dans l'ordre de passage, les licenciés Handi passent entre les seniors valides et les espoirs. Plusieurs raisons à cela :

Pour l'organisation, le juge, les autres concurrents, c'est un repère par rapport aux additifs du règlement pour la catégorie Handi (exemple : le collier du chien).

Pour que les guides puissent concourir avec leur propre chien avant de guider le compétiteur Handi

Pour que, comme pour les compétiteurs valides, le compétiteur handi senior concoure avant les espoirs (au cas où le chien soit également conduit par un espoir)

Le classement se fait par classe de la catégorie Handi donc ne pas oublier la dotation de chaque épreuve.

Nous trouvons important que les compétiteurs ayant un problème auditif puissent aller voir le juge officiant avant les épreuves. Ils pourront ainsi se mettre d'accord, ensemble, sur certains gestes que celui-ci pourrait faire pour que le concurrent Handi puisse suivre le jugement de son parcours. Le type de gestes peut être par exemple une invitation à entrer

sur le terrain, un décompte avec la main pour la table si il n'y a pas de système lumineux ...

#### D - Qualificatifs, sélectifs et finales

Il est primordial que tous les qualificatifs obtenus avant la demande de licence Handi soient valables et pris en compte. De même lorsqu'il y a un changement de classe handi du à une modification du handicap de la personne.

Les feuilles de résultats manuelles devront être prises en comptent pour les prochains sélectifs 2011 et ce, en attendant la mise en place du nouveau logiciel de traitement des résultats.

Pour ce qui est des prochains sélectifs (sélectifs GPF et Championnats régionaux), les modalités pour s'inscrire et se qualifier seront les mêmes que les valides (voir GT Agility). Cependant, nous souhaiterions qu'il n'y ait pas de pourcentage de qualifiés (encore peu de compétiteurs Handi en France)

#### **FINALES 2010 :**

##### **Première coupe de France Handi :**

Nous avons 4 participantes.

Leurs vécus : Voici le mail envoyé aux comité de la CNEAC, aux juges, à l'organisation par ces 4 licenciés Handi :

*Nous, les quatre concurrentes Handi-Agility de la première coupe de France Handi-Agility, souhaitons vous remercier.*

*C'était déjà un bonheur d'avoir cette licence Handi-Agility mais lorsque la commission de la CNEAC a accepté et nous a encouragé à venir participer à cette coupe de France 2010 à Annonay, ce fut un vrai rêve éveillé.*

*Vous avez entendu nos besoins et avez respecté notre différence.*

*Dés notre arrivée sur le site, vous avez vous tous su nous mettre à l'aise, nous accueillir, nous accompagner et nous rassurer, chacun à votre manière.*

*A notre entrée sur les terrains, vous nous avez permis d'être "ensemble", de vivre ce moment les unes avec les autres. Sur les parcours, avec les équipes de terrains et les juges, nous nous sommes senties accueillies, soutenues, encouragées même lors de nos éliminés.*

*Et enfin à la remise des récompenses, nous avons été particulièrement touchées par les regards et mots des juges et de Mr Petitdidier, ce podium a été d'une telle intensité pour nous qu'il nous est difficile de mettre des mots sur ce ressenti.*

*Nous avons toutes plusieurs années d'agility derrière nous (Chrystelle: 22 ans; Marie-france : 8 ans; Patricia : 8 ans; Amélie : 9 ans) mais ce que vous nous avez permis de vivre ce week end, est vraiment particulier. Nous avons pu nous exprimer sur les parcours avec nos handicaps mais surtout avec nos chiennes et puiser une énergie folle dans ce vécu, notre première finale Handi.*

*Nous avons vécu une Coupe de France différente des autres championnats que nous avons pu faire lorsque nous concourrions avec les valides, surtout sans stress, et être au départ tous ensemble. Pour nous, c'est une coupe de France que nous n'oublierons jamais quelque soit le résultat, l'important était d'avoir vécu cette finale ensemble. Nous sommes*

*très impatientes de recommencer cette expérience l'année prochaine et de nous retrouver à ces grands rendez-vous.*

*Alors MERCI de nous avoir permis de vivre cela, avec les agilitistes valides, qui, pour certains d'entre eux ont également découvert notre catégorie, notre handicap (nous avons eu des témoignages très touchants).*

*"Ensemble toujours au départ", devise de Julie Bouquelle*

*"Il n'y a pas de problème, que des solutions, devise de Jean-François Puymiraud*

*Marie-France Gandiole - Patricia Lambeau - Chrystelle Belliard - Amélie Dutrey-Puymiraud*

Elles ont été très touchées par les réponses qu'elles ont eues.

Nous avons constaté qu'il y avait des propositions à faire.

En effet, elles n'ont pas toutes concouru sur les mêmes parcours, n'ayant pas des chiens de même taille (en A et en C).

Vécu qui s'est également rencontré au Grand prix de France 2010.

Ce qui nous a donc amené à envisager 2 possibilités pour que tous les compétiteurs Handi puissent être jugé sur les mêmes parcours en finale :

- Soit de déterminer à l'avance que tous les qualifiés Handi passeront tous sur l'un des parcours (exemple : premier jour sur celui des C, à la fin de la catégorie C, avant les femelles en chaleur ; deuxième jour sur celui des ABD).
- Soit avoir, comme les jeunes conducteurs, un parcours Handi spécifiques en sélectifs et en finales mais du coup, ce ne serait pas les mêmes parcours que les valides, élément qui est essentiel pour nous de garder en tête car la demande des licenciés Handi est d'avoir les mêmes parcours que les licenciés valides.

Pour ce qui est de l'accession à la finale du trophée par équipe. Nous nous posons beaucoup de questions en vrac :

L'assurance ? Des équipes de 2 ou des équipe 4 ? Des équipes inter grande région ? Faut il respecter la taille du chien ou faire des équipe mixte ? Est ce des équipes d'une même classe dans la catégorie Handi ? Des équipes mixte Handi/Valide ?

### ***E - Vitesse d'évolution***

Un grand MERCI aux licenciés Handi et à certains CTR et juges qui ont acceptés de nous faire parvenir les feuilles de résultats des licenciés Handi régulièrement de façon à ce que nous puissions commencer à établir une fourchette de vitesse d'évolution.

Ces temps sont à titre indicatif et au choix du juge et sont en fonction du terrain, du parcours...

#### **Classe H1 :**

Agility : entre 2.20m/sec et 2.50m/sec.

Jumping : entre 2.50m/sec et 3 m/sec

#### **Classe H2 :**

Agility : entre 1.60m/sec et 2 m/sec

Jumping : vers 2m/sec

#### **Classe H3 :**

Agility : entre 1.5 m/sec et 2.3 m/sec

Jumping :entre 2 m/sec et 2.4m/sec

#### **Classe H4 :**

Agility : entre 2.2 m/sec et 2.8m/sec

Jumping : entre 2.30 et 3 m/sec

#### **Classe H5 :**

Agility : entre 2.5 m/sec et 2.9 m/sec

Jumping : entre 2.6 m/sec et 3.5 m/sec

Nous avons également en projet, dès que nous aurons reçu les réponses des CTR qui devaient nous transmettre les numéros de licence des licenciés handi (il nous en manque encore plusieurs) de faire une nouvelle étude. En effet, il serait intéressant de voir si, suivant les classes, la vitesse d'évolution Handi est proportionnelle à la vitesse d'évolution des compétiteurs valides.

### ***F - POINT SUR LES PAWC 2010***

Seule Julie Bouquelle est passée par le Gt Handi pour s'inscrire aux PAWC. D'autres personnes semblaient intéressées mais n'ont pas pu donner suite pour plusieurs raisons (travail, distances, raisons personnelles)

Un autre compétiteur Français s'est inscrit de son côté, sans passer par le groupe de travail comme le demandait le comité de la CNEAC dans une même idée de regroupement que pour l'euro open et avec l'idée de former un groupe France Handi.

Nous aimerions pouvoir penser à ce groupe France comme une équipe de France Handi (EFH). Ce dans un souci de cohésion, d'unité, de représentativité de notre discipline dans notre pays et de notre pays à l'international.

### ***G - OBÉRYTHMÉE***

Les classes sont les mêmes quel que soit la discipline CNEAC et sont inscrites sur toutes les licences.

Par rapport au critère d'occupation du terrain.

Il nous semblerait pertinent que le pourcentage d'utilisation du terrain soit diminué en fonction de la classe.

En effet, cela permettrait de prendre réellement en compte la mobilité réduite des licenciés Handi en obérythmée.

### ***H - EDUCATION***

Nous trouvons nécessaire de rajouter un module sur le handicap dans les différents monitorats.

De façon à aborder l'accueil de personnes ayant un handicap, de conseiller et de prendre en charge ces équipes comme chaque nouvelle équipe maître-chien.

### ***I - ATTELAGE***

Suite à la rencontre entre le responsable du Groupe de Travail Attelage et le responsable du Groupe de travail Handi aux Championnats de France 2010 à Annonay, nous avons échangé sur les propositions à faire pour l'accessibilité des licenciés Handi à cette discipline en compétition.

Pour le parcours, il ne nous semble pas nécessaire d'avoir des adaptations

Pour ce qui est de l'endurance, il va être compliqué de mettre la catégorie Handi en place. Le trajet à réaliser ne permettant pas toujours le passage de chien avec son maître en fauteuil ou avec des béquilles.

***J - FLYBALL*** : Pas besoin d'aménagement particulier.

### ***K - CHIEN VISITEUR***

Il nous est essentiel de préciser que rien n'empêche un licencié handi d'être chien visiteur.

Et ce, dans les mêmes conditions que les personnes valides, le licencié Handi chien visiteur devra être autonome pour sécuriser la relation entre son chien et autrui.

## **L - DIVERS**

Un petit bilan de la création de la licence et de la catégorie Handi : l'année dernière, il y avait 3 licenciés Handi.

Cette année, nous en sommes, après 8 mois, à 16 licenciés Handi dont 2 espoirs toutes disciplines confondues.

Concernant les retours que nous avons eu, ils sont d'origines diverses et variées (compétiteurs, juges, licenciés, organisateurs, CTR, spectateurs).

Certaines personnes nous disent reprendre l'agility après plusieurs années d'arrêt, d'autres font le choix de prendre une licence Handi alors qu'ils pensaient stopper l'agility. D'autres encore décident de commencer l'agility ou une autre discipline de la CNEAC.

Nous avons également des retours de compétiteurs, ayant un handicap nécessitant l'utilisation des additifs inhérent à la catégorie Handi, qui ne veulent pas être licencié et/ou classé Handi.

Mais dans les faits, ces compétiteurs seraient systématiquement éliminés si ils concourraient sans les additifs Handi du règlement.

Les adaptations Handi du règlement d'agility ne sont pas encore très connu et parfois interprétées ce qui amène des confusions.

Il y a besoin de rappeler que ce sont les mêmes parcours que les valides. L'objectif de la catégorie Handi n'est absolument pas de faire des parcours et des concours « spécial Handi » mais bien de rester tous ensemble, avec un classement respectant les règlements et capacités de chacun.

Certains pensent que être en catégorie Handi, c'est une facilité pour gagner. Il commence à être dit que si un licencié veut gagner, il n'a qu'à passer en catégorie Handi. Nous ne pouvons qu'être outré et désolé de ce type de remarque.

Le classement Handi semble poser également question et faire polémique. Il est discriminatoire de laisser des personnes ayant un handicap concourir contre des personnes valides. De plus, ces classements existent déjà lors de compétitions internationales et y sont acceptés.

Il est également vrai que parfois, les licenciés Handi (seniors ET espoirs) se retrouvent pris dans des conflits et subissent des remarques désobligeantes. Nous ne pouvons qu'être conscient de cela et le déplorer.

Nous sommes conscient que cette catégorie à ses détracteurs, et que certains tentent de nous prendre à partis (sur Internet le plus souvent).

Nous ne répondrons que de façon directe, et non sur les forums car nous ne voulons pas participer à des polémiques mais vivre notre passion. Nous tenons compte de ce qui nous est dit, transmis pour faire des propositions au comité de la CNEAC. Nous ne sommes que des passionnés qui souhaitent ouvrir nos disciplines aux personnes ayant un handicap.

L'accueil des Handi sur les concours se posent de plus en plus et semble être de mieux en mieux planifié (juges prévenus, parking handi à coté du terrain, ordre de passage)

Avoir un handicap n'est pas chose aisé dans notre société mais vivre notre passion, l'agility ou une autre discipline de la CNEAC, est maintenant possible.

Nous aimerions qu'il puisse y avoir un week-end de formation Handi, comme ceux Ecole des chiots, chien visiteur et autre. Et pourquoi pas, que cela puisse donner la possibilité pour les clubs d'obtenir une « référence » spécifique comme celle de l'école des chiots.

Nous sommes également en cours de réalisation d'un projet de T-shirt Handi Agility - CNEAC permettant de récolter des fonds. Les bénéfices serviront à aider les compétiteurs handi licenciés CNEAC pour leurs participations aux compétitions internationales (ex : PAWC...).

Ces différents questionnements et vécu, nous les avons reçu lors de rencontres en bord de terrains, lors de concours, de pratiques dans nos clubs, d'appels téléphoniques, de mails ...

Nous tenons absolument à garder cette ouverture et cette accessibilité.

***RENCONTRES avec les responsables des :***

***- GT Agility : Mr Jean Luc Genot,***

***- le responsable des jeunes conducteurs : Mr Serge Félix,***

***- le responsable des Juges : Mr Serge Rafin***

Lors de la finale du Trophée par Equipe, nous avons eu plusieurs échanges passionnant avec divers responsables au sein de la CNEAC. Nous avons abordé avec eux différents sujets. Leurs remarques, leurs expériences et nos échanges nous ont permis d'affiner certains propos /idées présentés précédemment.

Un grand Merci à eux de nous avoir accordé un peu de leur temps sur cette finale.

Nous avons pu aborder certaines difficultés auxquelles nous nous trouvons confronté. En effet, certains juges semblent interloqué par la présence de licenciés Handi sur les concours et du coup, transforme leurs parcours avec des lignes. Il n'y a pas besoin de « simplifier » les parcours spécifiquement parce qu'il y a des licenciés Handi sur un parcours. Chacun sait à quoi s'attendre lorsqu'il débute en compétition, qu'il soit valide ou handi et c'est ce que nous venons chercher.

Nous tenons à remercier encore toutes les personnes qui sont venues à nous depuis la création du GT Handi, qu'elles soient elles-mêmes licenciées Handi, licenciées valides, juges, spectateurs. Directement concerné ou juste envie de comprendre le pourquoi de cette catégorie, le comment également. Nous ne citerons personnes directement.

Un grand Merci tout particulier à l'organisation du trophée par équipe qui nous a si gentiment accueilli, mis un lieu à disposition et offert tant de chose sans le savoir.

Fabrègues, le 11 novembre 2010.

Le président de la CNEAC : Jean-Paul PETITDIDIER

Le secrétaire : Jean-Pierre GARCIA.